Semaine de l’inclusion 71

14 au 21 novembre 2024

**Trophées de l’inclusion 71**

**Règlement de participation**

**Les Trophées de l’inclusion 71 ont vocation à récompenser les initiatives, les talents et les parcours inspirants des acteurs et des habitants qui œuvrent pour un territoire plus inclusif.**

**L’appel à candidatures est ouvert du 5 juillet au 30 septembre 2024.**

**Candidatures éligibles**

* Peuvent candidater les organismes publics et privés ainsi que les particuliers œuvrant en faveur de l’inclusion des personnes en situation de handicap en Saône-et-Loire peuvent candidater.
* Les candidatures devront mettre en avant des initiatives innovantes de tous types (dispositifs de soutien et d’accompagnement, offres culturelles et sportives, équipements, solutions numériques, etc.), des talents ou des parcours inspirants sur le champ de l’inclusion.

**Catégories distinguées**

Vous pouvez concourir dans l’une des **5 catégories suivantes :**

* **1ère catégorie « Vie quotidienne, accessibilité, mobilité, logement et habitat »**
* Trophée « Innovation »
* Trophée « Talents et pratiques inspirantes »
* **2ème catégorie « Culture, pratiques artistiques et activités sportives »**
* Trophée « Offres inclusives »
* Trophée « Talents, parcours et pratiques inspirantes »
* **3ème catégorie « Scolarisation »**
* Trophée « Accompagnements d’élèves porteurs de handicap »
* **4ème catégorie « Parcours professionnel »**
* Trophée « Parcours d’un professionnel porteur de handicap »
* **5ème catégorie « Accompagnement social et médico-social, et santé »**
* Trophée « Innovation »

Un Trophée **« Coup de cœur du Jury »** pourra également être décerné sur l’une des 5 catégories distinguées ou hors catégorie pour récompenser une initiative, un talent ou un parcours remarquable.

**Sélection des candidatures**

Les candidatures seront examinées par un Jury composé de représentants du Département de Saône-et-Loire et de représentants de partenaires du champ du handicap.

Le Jury sera présidé par Monsieur Laurent MONSIMET reconnu pour son engagement en faveur de l’inclusion.

Les candidatures seront appréciées au regard de leur pertinence, de leur impact et de leur caractère innovant ou inspirant.

Le Jury délibèrera enoctobre 2024.

**Remise des Trophées**

Les lauréats seront annoncés et récompensés lors de la soirée de remise des Trophées qui se déroulera le jeudi 21 novembre 2024, au cinéma Pathé à Mâcon.

Chaque lauréat recevra un prix symbolique et un prix sous forme de cadeau en reconnaissance de son engagement en faveur de l'inclusion.

**Modalités de candidatures**

Les candidatures sont à transmettre au moyen du **formulaire de candidature en ligne** sur le site internet du Département de Saône-et-Loire, à l’adresse : [www.saoneetloire71.fr](http://www.saoneetloire71.fr) .

Pour accéder au formulaire, cliquez sur le lien suivant : [formulaire de candidature](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScAxNsXhuJeoOIbvIpHVnR79mPQ84PXECQVnfxK2bOXzO0NLw/viewform?usp=sf_link)

La date limite de candidature est fixée au **30 septembre 2024 (minuit)**.

**Renseignements**

Pour tous renseignements complémentaires, contactez la Direction de l’autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées du Département de Saône-et-Loire par mail, à l’adresse partenariat.communication@saoneetloire71.fr ou par téléphone au 03 85 39 56 90.

**Contact**

Département de Saône-et-Loire

Direction de l’autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

Espace Duhesme / 18, rue de Flacé / 71026 Mâcon cedex 9

Tél. : 03 85 39 56 90

Mail : partenariat.communication@saoneetloire71.fr